



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de la forêt et des affaires rurales Mission des affaires générales (MAG) Sous-direction de l'environnement et de la ruralité (SDER) Sous-direction du cheval (SDC) Dossier suivi par : Michel BARNOUD (MAG) Patrick FALCONE (SDER) Christophe SODORE (SDC)	CIRCULAIRE DGFAR/SDERS/SDC/C2007-5045 Date: 13 juillet 2007
--	---

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mme et MM. Les Préfets

Objet : Procédure de paiement par le CNASEA des aides relatives au soutien aux territoires et aux acteurs ruraux (action 1 du programme 154) et à la politique du cheval (action 2 du programme 154).

Résumé : En complément de la circulaire DGFAR/SDER/SDC/C2007-5013 du 19 mars 2007, cette circulaire définit la nature du certificat de paiement qui doit être transmis au CNASEA pour chaque demande de paiement.

Mots-clés : certificat de paiement, organisme payeur, hydraulique, utilisation de l'eau, animation rurale, développement rural, cheval.

Destinataires	
Pour exécution : Mmes et MM les Préfets de département Mmes et MM les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt M. le directeur général du CNASEA	Pour information : Administration centrale Mmes et MM les Préfets de région Mmes et MM les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt MM. les directeurs des agences de l'eau

La circulaire DGFAR/SDER/SDC/C2007-5013 du 19 mars 2007 a défini les principes généraux selon lesquels est organisé le paiement par le CNASEA de certaines aides, précédemment assuré par le réseau de la comptabilité publique.

Il est ajouté au paragraphe 1. un sous-paragraphe ainsi rédigé :

1.3. Etat récapitulatif des dossiers.

La DRAF fait parvenir à la MAG de la DGFAR un état récapitulatif des dossiers existants au 31 décembre 2006 en précisant dans deux colonnes distinctes les dossiers qui ont été clôturés et les dossiers qui ont été transférés au CNASEA.

Le paragraphe 3 de la circulaire du 19 mars 2007 est remplacé par le paragraphe suivant :

3 – Mise en paiement

Les DRAF, après vérification des factures acquittées et des pièces justificatives nécessaires au paiement, transmettront aux délégations régionales du CNASEA la décision juridique (ainsi que les avenants ou prorogations associés), l'état récapitulatif des paiements et le certificat de paiement joint en annexe à la présente circulaire.

Sur la base de ce certificat, le CNASEA procédera au versement de l'aide.

Vous voudrez bien me faire part des difficultés éventuelles rencontrées dans l'application de ces mesures.

Le Directeur Général de la Forêt et des Affaires Rurales

Alain MOULINIER

N° SIRET : _____ (personne morale uniquement)

TABLEAU 1 : PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

		PREVU			REALISE						
ORIGINE DES SUBVENTIONS		Montant subventionnable	Taux de subvention	Montant subvention	Montant des dépenses éligibles (CF tableau 2)	Montant des charges internes Retenues (CF tableau 3)	Montant subventionnable	Taux de subvention	Montant à payer	Montant payé	Montant restant du
☐	ETAT										
☐	Union Européenne (DOCUP)										
☐	Agence de l'Eau										
☐	Conseil régional										
☐	Conseil général										
☐	Autres : préciser										
	TOTAL :										

TABLEAU 2 : CHARGES EXTERNES

N° de Facture	N° Enregistrement comptable	Fournisseur	Objet / Nature de la prestation et lien avec l'action	Montant HT ou TTC	Date d'émission de la facture	Date d'acquittement
Montant total de l'action						

TABLEAU 3 : ETAT RECAPITULATIF DES CHARGES INTERNES

a) Frais de personnel

Nature / type d'intervenant	Missions	Nombre de jours	Coût/jour	Montant
TOTAL				

b) Frais professionnel

Type de frais	Quantité	Coût unitaire	Montant
Frais de déplacement (km)			
Frais de repas			
Frais d'hébergement			
TOTAL			

c) Frais de formation

Nature de la formation	Nature du participant	Organisme de Formation	Montant	HT	TTC
				☐	☐
				☐	☐
TOTAL					

d) Prestation de service

Prestataires	Missions	Montant	HT	TTC
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

f) Frais de structure

Poste comptable retenu	Montant
6024 - Fournitures de bureaux	
6061 - Fournitures non stockables (eau, électricité, ...)	
6066 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	
613/614 - Location de bureaux et charges locatives	
616 – Assurances	
626 - Frais postaux et télécommunication	
63 - Impôts et taxes	
65 - Autres charges de gestion courante	
66 – Charges financières	
67 – Charges exceptionnelles	
68 – Dotation aux amortissements	
TOTAL FRAIS DE STRUCTURE	

CERTIFICAT DE PAIEMENT
ACOMPTE

Je soussigné _____ Directeur de la DRAF/DDAF de : _____

Certifie avoir vérifié les factures acquittées et/ou justificatifs de charges internes d'un montant de : _____ euros

Demande le versement de l'acompte pour la somme de _____ euros,

Vu les acomptes déjà payés :

Montant : _____ Dates : _____ % : _____

Montant : _____ Dates : _____ % : _____

Montant : _____ Dates : _____ % : _____

Atteste que le total des acomptes versés reste inférieur à 80 % du montant total de la subvention.

Fait à : _____ le ____/____/____

Cachet et signature

CERTIFICAT DE PAIEMENT
SOLDE

Je soussigné _____ Directeur de la DRAF/DDAF de : _____

Vu les justificatifs des dépenses certifiées à hauteur de : _____ euros,

Vu les acomptes déjà versés :

Montant : _____ Dates : _____ % : _____

Montant : _____ Dates : _____ % : _____

Montant : _____ Dates : _____ % : _____

Arrête le montant du solde de l'aide à la somme de _____ euros.

Fait à : _____ le ____/____/____

Cachet et signature

